



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2016-16-02 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone C0319

La grille des spécifications applicable à la zone C0319, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout du groupe d'usages C5 et des spécifications afférentes à celui-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 30 janvier 2017

(signé) Robert Maranda

Robert Maranda, maire suppléant

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 MARS 2017